

Projet Haute-Rive

Le projet est conforme au zonage en vigueur

Délimitation du projet



- Projet situé dans la zone H439
- Usage autorisé dans la zone : habitation unifamiliale isolée, jumelée et en rangée, duplex ou triplex et multifamiliale
- Hauteur autorisée dans la zone: aucun maximum en mètres
 - habitation unifamiliale isolée : minimum 1 étage et maximum 2 étages
 - habitation unifamiliale jumelée : minimum 2 étages et maximum 2 étages
 - habitation unifamiliale en rangée : 2 étages et maximum 2 étages
 - duplex ou triplex : 2 étages et maximum 3 étages
 - multifamiliale : 2 étages et maximum 3 étages